

Cellule communication

Tel : 24.66.13

Mercredi 06 mai 2015

**COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE  
DU 6 MAI 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Philippe GERMAIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 6 mai, a adopté 4 projets de délibération et 27 arrêtés.**

**Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le Gouvernement a adopté le projet de délibération instituant le chapitre Ier du titre Ier du livre III de la partie I de la partie réglementaire du code de la santé publique de la Nouvelle-Calédonie (pratique du tatouage par effraction cutanée ; du perçage corporel et du maquillage permanent).

**Secteur de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, et de la sécurité civile :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif (affaire EPLP pour l'association des résidents de la Baie des Citrons).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif (affaire de Mme Myranda Djoupa).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie la Cour administrative d'appel de Paris (affaire de M. Steeve Bob).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise de contrôle exclusif des sociétés AS et SIDAPS par la société Mahobam, filiale du groupe Bernard Hayot (GBH).

**Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté portant agrément des actions de formation professionnelle continue dans le cadre de la programmation 2014-2016 de la Nouvelle-Calédonie (Infirmiers.... Accompagnateur d'autonomie de la personne).

**Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de la grille tarifaire de l'agence de développement de la culture kanak – centre culturel Jean-Marie Tjibaou (ADCK-CCT).

**Secteur du budget, du logement, de l'énergie, du développement numérique et de la communication audiovisuelle ; du suivi des questions monétaires, de crédit et des relations avec le Congrès :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2013-1909/GNC du 23 juillet 2013 portant agrément de contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité.

**Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime ; du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré les autorisations administratives relatives aux transports routiers de personnes et aux véhicules de location avec chauffeurs (M. Bernard Lalié... Mme Isabelle Rousselot).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2012-4143/GNC du 18 décembre 2012, réglant la vitesse kilométrique, hors agglomération, sur la RT1 du PR 10+120 au PR 382+500, communes de Dumbéa, Paita, Boulouparis, La Foa, Bourail, Moindou, Poya, Pouembout, Koné, Voh, Kaala-Gomen et Koumac.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2002-3209/GNC du 31 octobre 2002 accordant une licence d'agent de voyages (Air Calédonie International).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé le budget unique 2015 de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs du port autonome de la Nouvelle-Calédonie applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement public (PANC).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la dérogation au monopole du pavillon (barge « Aquane »).

### **Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté modifié n°2015-277/GNC du 3 mars 2015 portant ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2015-369/GNC du 17 mars 2015 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers anesthésistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2015-377/GNC du 17 mars 2015 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers diplômés d'Etat du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais engagés à l'occasion de la formation « instructeur sur position » (du 19 au 25 avril 2015 – Mme Nadia Mas de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais engagés à l'occasion de la formation « examinateur » (du 19 au 24 avril 2015 – M. Daniel Espart de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile).

### **Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2015 du centre de documentation pédagogique de la Nouvelle-Calédonie (CDP-NC).

### **Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites « ZODEP » et des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition nominative du comité consultatif de l'environnement (CCE).

### **Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'agrément d'une entreprise privée de transports sanitaires terrestres (Kawipa Ambulance).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2000-141/GNC du 3 février 2000 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants (Ethyphénidate et ses sels).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2013-2809/GNC du 1<sup>er</sup> octobre 2013 fixant la liste des marchandises dont les pharmaciens peuvent faire le commerce dans leurs officines.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2013-2213/GNC du 13 août 2013 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa (pharmacie de la Rivière-Salée).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé l'enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa (Pharmacie du Val Plaisance).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé l'enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune du Mont-Dore (Pharmacie de la Corniche).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2015 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS NC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention aux associations et ligues sportives (26 985 350 FCFP).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la désignation de membres au conseil d'administration de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS NC) et constatant la composition nominative dudit conseil.

**Secteurs de la protection sociale, de la solidarité et du handicap, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; de la politique de la famille :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'armement de pêche NAVIMON à conserver un requin mort à bord d'un de ses navires de pêche licenciés.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté modifié n°2014-1689/GNC du 27 juin 2014 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de la protection sociale, de la solidarité et du handicap, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (GIP Handicap et Dépendance).

\*            \*  
\*

**Divers :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des avis sur des demandes de visa de long séjour ou de titre de séjour et des projets d'arrêté portant autorisation de travail avec ou sans visa de long séjour et titre de séjour (20 dossiers).